



Procédures de classification – À quoi s’attendre

Qu’est-ce qu’on entend par classification?

La classification permet de déterminer qui est admissible à participer à une compétition sportive paralympique, et de regrouper les athlètes admissibles dans des catégories sportives en fonction des limitations physiques de chaque personne. La classification permet d’organiser une structure de compétition. Il s’agit de mettre sur pied un système permettant de minimiser les répercussions d’une déficience quelconque sur la performance sportive et de s’assurer que la réussite d’un athlète est directement liée à ses habiletés, sa condition physique, sa puissance, son endurance, ses capacités tactiques et sa capacité de concentration. Ce système, c’est la classification.

Objectif de la classification

Le classificateur souhaite en premier lieu évaluer la déficience et, dans certains cas, les limitations physiques d’un athlète afin de le classer dans la catégorie appropriée. Le classificateur ne cherche pas à disqualifier l’athlète, bien au contraire, mais tout simplement à s’assurer que tous les athlètes sont classés correctement et de façon équitable.

Avant d’entreprendre le processus

On vous demandera de signer un formulaire de consentement / autorisation en lien avec l’utilisation et le transfert de



Canadian Blind Sports
Sports Aveugles Canada

renseignements (médicaux) confidentiels à des fins de classification, et un autre formulaire de consentement / autorisation dans le cadre du processus en tant que tel. Il est possible qu'on vous demande également de participer à la recherche en lien avec la classification visant à déterminer le meilleur moyen d'améliorer le système et le processus de classification. Si vous acceptez de participer à la recherche, on doit vous indiquer quel type d'informations seront collectées et la façon de procéder, et vous assurer que les renseignements recueillis aux fins de la recherche n'auront aucune incidence sur votre classification actuelle selon le système en vigueur.

Avant de prendre un rendez-vous

La première étape consiste à faire parvenir le « Formulaire – Diagnostic médical » dûment rempli par votre professionnel de la santé des yeux. Ce formulaire est disponible auprès de votre organisme national de sport (ONS) ou de Sports Aveugles Canada. Assurez-vous d'avoir le bon formulaire, soit celui pour l'évaluation de la vue/vision. Si vous n'avez pas, pour le moment, de médecin ou de professionnel de la santé attitré, communiquez avec Sports Aveugles Canada pour les informer de votre situation.

Un classificateur examinera le « Formulaire – Diagnostic médical » (cette étape est appelée « examen du dossier ») et déterminera si d'autres renseignements sont nécessaires, et si vous êtes admissible au processus de classification compte tenu de vos antécédents médicaux.

Canada 

Vous serez avisé par l'entremise de votre organisme national de sport (ONS) des résultats de cette première étape.

Rendez-vous de classification

Vous aurez besoin d'une pièce d'identité. On vous confirmera également que vous avez bien lu et signé le formulaire d'autorisation, qu'un témoin était présent et que, si vous êtes d'âge mineur, qu'un parent ou tuteur légal a signé le formulaire.

Votre entraîneur ou représentant d'équipe doit vous accompagner (dans le cas d'un mineur, il pourrait s'agir d'un parent). Vérifiez auprès de votre entraîneur et demandez-lui qui vous accompagnera.

Si vous avez besoin de services de traduction, dites-le au moment de prendre rendez-vous – selon la langue dans laquelle la rencontre est prévue (en français ou en anglais). Veuillez noter que la classification internationale se déroule habituellement en anglais dans la plupart des fédérations internationales, ce qui signifie que tous les documents doivent être en anglais si vous comptez poursuivre dans cette voie. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre organisme national de sport ou Sports Aveugles Canada.



Conseils pratiques

Le classificateur examinera vos yeux et vous demandera peut-être de regarder le tableau des « E renversés » et de lui indiquer dans quelle direction se trouvent les lettres.

Préparez-vous à répondre à des questions sur vos antécédents médicaux. Donnez le plus de détails possible.

Si vous portez des lunettes ou des verres de contact, apportez-les avec vous car le classificateur voudra peut-être les examiner.

Il est possible que le classificateur souhaite dilater vos pupilles afin de mieux examiner vos yeux. (Voir le formulaire d'autorisation.)

Les tests spécifiques qu'on vous fera passer dépendent de la condition de vos yeux.

Veillez noter aussi que le processus de classification peut parfois être plus long, compte tenu de la condition de vos yeux et des tests que vous devrez effectuer.

Questions qui pourraient vous être posées

- Avez-vous déjà été classé?
- Dans l'affirmative, dans quelle catégorie?
- Quel est votre diagnostic?
- Quand avez-vous reçu ce diagnostic?
- Avez-vous un œil plus fort que l'autre?
- Lequel est le plus fort?



- Prenez-vous des médicaments?
- Avez-vous déjà été opéré ou traité de quelque façon que ce soit?
- Envisagez-vous un acte médical quelconque dans un avenir rapproché?
- Suivez-vous un traitement quelconque?
- Portez-vous des lunettes ou des verres de contact? Si oui, à quelle fréquence?
- Vos yeux vous causent-ils des problèmes? Des irritations?
- (Avec un faisceau lumineux dans les yeux) Voyez-vous quelque chose?

Les athlètes doivent répondre honnêtement et sincèrement. Les entraîneurs, le personnel de soutien ou les accompagnateurs doivent s'assurer que tel est le cas. À défaut de collaborer et d'agir correctement tout au long du processus, ce dernier pourrait être interrompu ou l'athlète pourrait être accusé de fausse déclaration sciemment faite. Dans ce dernier cas, les sanctions auxquelles s'exposent les athlètes, de même que les entraîneurs et le personnel de soutien, sont énumérées dans les Règles et Règlements de classification de votre fédération nationale.

Le classificateur passera les résultats en revue avec vous et répondra à toutes vos questions.

On vous demandera ensuite de signer le formulaire, ainsi qu'à votre entraîneur, pour signifier que vous accusez réception de l'information transmise – et non pas que vous êtes d'accord avec



Canadian Blind Sports
Sports Aveugles Canada

le résultat. Advenant que vous ne soyez pas d'accord avec la décision prise, nous vous suggérons de consulter les procédures de protêt et d'appel.

Canada 